



Atelier de formation en gouvernance partagée

Kayar, 2 - 5 mai 2011



Cheikh Abdellahi Ould Inejih
Mignane Sarr
Sabado Vaz
Abdou Karim Sall
Renaud Bailleux



SOMMAIRE

JOUR 1	2
1. Ouverture	2
2. Présentation des attentes par rapport à la formation, des connaissances et pratiques de la co- gestion	2
3. Qu'est-ce qu'une AMP ?	4
4. Travaux de groupes sur les principaux concepts de la GP	5
5. Discussion sur les principaux concepts de la GP	8
JOUR 2	8
6. Projection du film "Visite d'échange. Une expérience fructueuse"	8
7. Présentation sur "Comprendre la GP"	9
8. Présentation sur le "Processus de la GP"	10
JOUR 3	10
9. Présentation de l'expérience de Urok en Guinée Bissau	10
10. Présentation la gouvernance partagée	11
11. Exercice sur le processus de gouvernance	13
JOUR 4	13
12. Travaux de groupe sur la gouvernance partagée à Kayar	13
13. Jeux de rôle et recommandations	17
14. Evaluation	19
ANNEXE 1 : Agenda	21

JOUR 1

1. Ouverture

La cérémonie d'ouverture a débuté par une note de prière vers 10 heures. Le représentant du maire, Alassane Samba Diop qui devait ouvrir la cérémonie étant absent pour des raisons familiales, le chef de service des pêches l'a fait à sa place.

Prenant la parole, le chef de service des pêches Moussa Mbengue s'est félicité de la tenue de l'atelier au sein des locaux du Service des Pêche de Kayar. Il a par ailleurs remercié le conservateur sur l'honneur qu'il lui est accordé de présider cette cérémonie. Cet acte signifiant pour lui un signal fort pour que doivent méditer les acteurs pour arriver à une cogestion sans heurt de leurs ressources.

Le conservateur Mignane Sarr a, quant à lui, remercié l'assistance avant de rappeler les objectifs de l'atelier qui s'articulent autour de la gouvernance des aires marines partagées. Selon le conservateur il y'avait un besoin réel de renforcer les capacités des acteurs dans ce sens pour bâtir véritablement une gestion durable des ressources halieutiques de l'AMP. Il a insisté sur le fait que la formation allait permettre aux acteurs de se familiariser avec le vocabulaire, de la gouvernance et partant les amener à mieux comprendre les aspects de la cogestion.

Le représentant de la Direction des aires communautaires, Mamadou Faye a abondé dans le même sens en prodiguant quelques conseils aux participants en expliquant qu'AMP est un outil de gestion que les communautés doivent utiliser dans un esprit de partage. Il dira qu'une AMP n'est pas un espace de compétition, mais un espace où la recherche de la connaissance doit unir les acteurs vers une gestion des ressources.

2. Présentation des attentes par rapport à la formation, des connaissances et pratiques de la co-gestion

Cette cérémonie a été suivie par la présentation des participants à l'atelier. Ces derniers ont à la fois décliné leurs attentes de la formation et se sont positionnés sur le graphique (voir Illustration 1) pour permettre d'évaluer et de jauger leur niveau de connaissance et pratique sur la cogestion. Il est apparu que les participants estiment avoir une connaissance et une pratique de la co-gestion relativement faible

Le second exercice d'introduction a été consacré à recueillir les attentes de la formation auprès des participants. Cette typologie a révélé deux axes majeurs : la formation (y compris pour former les autres), et l'approfondissement et l'acquisition de nouvelles connaissances (voir Illustration 2).

Illustration 1 : Axes de connaissance et de pratique de la cogestion

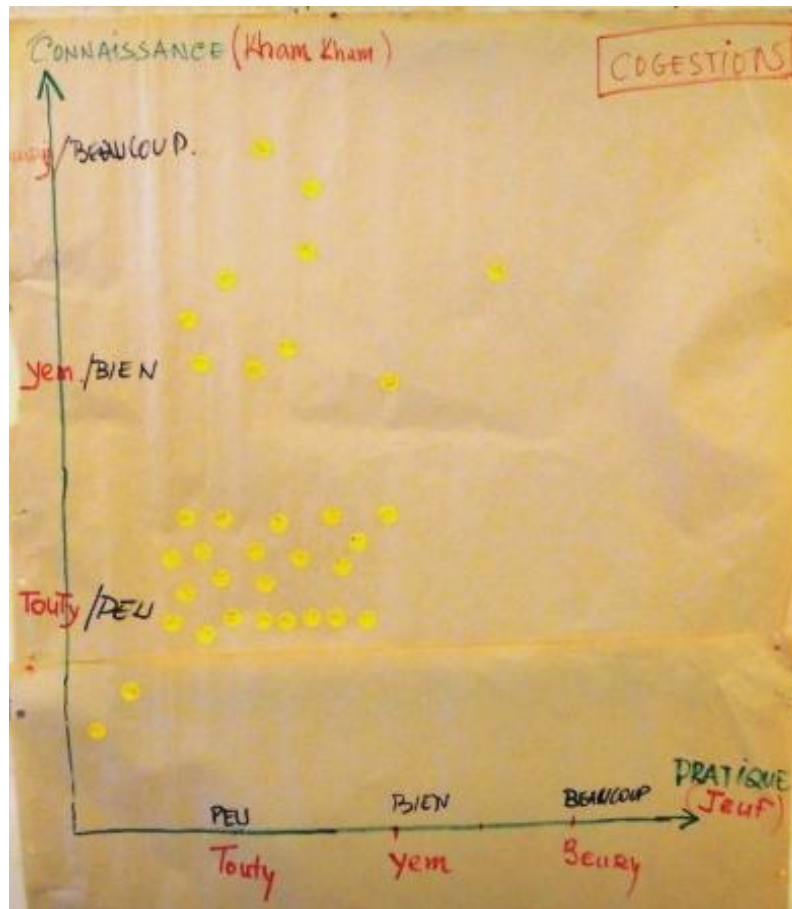


Illustration 2 : Liste des attentes par rapport à la formation



3. Qu'est-ce qu'une AMP ?

Il a été demandé aux participants de dessiner ce que représentait une AMP pour eux. La plupart des dessins relèvent une délimitation géographique et des ressources, les poissons en particulier. Ensuite, trois représentants issus des groupes ont essayé de donner une explication à ce que serait une AMP en se basant sur la schématisation qu'il en ont fait. Il en est sorti les explications suivantes :



Intervenant 1 :

AMP n'est pas uniquement la mer mais peut concerner la partie terrestre. Une AMP demande de la concertation, du dialogue entre les parties prenantes avant son érection. Les espèces à protéger ne sont pas uniquement les poissons mais aussi les tortues marines.

Intervenant 2 :

AMP= Espace délimité pour parer aux agressions. Cette délimitation permet de protéger les espèces halieutiques mais aussi de restaurer des espèces disparues. C'est un espace marin protégé mais aussi son environnement immédiat et lointain.

Intervenant 3 :

AMP = outil de gestion pour limiter la diminution des captures ; exemple un poulailler peut être individuel alors qu'une AMP est collective.

AMP = espace de reproduction, de nurseries et de repos. Ces espaces sont protégées pour la surveillance des espèces. Le littoral ainsi que l'avifaune qui y vit sont aussi protégés.

4. Travaux de groupes sur les principaux concepts de la GP

Cette activité a consisté à faire travailler les participants sur un diagnostic organisé à travers un questionnaire traitant de plusieurs thématiques comme le contexte (comprendre), le processus (négocier) et les acquis et résultats (agir). Il s'agissait d'introduire les thématiques de la formation tout en mobilisant les connaissances du terrain qu'en ont les participants.

Quatre groupes ont été formés pour travailler sur ces thèmes. Dans chaque groupe un président et un rapporteur étaient désignés par les participants eux-mêmes.

Groupe I : Contexte

1. Qu'est ce qu'une aire marine protégée ?

Un espace bien délimité de l'écosystème marin et côtier ainsi que sa faune sa flore et ses ressources historiques et culturelles ; régi par des textes pour la conservation et une gestion durable de la diversité biologique.

2. Qui est à la source de l'initiative de l'AMP ?

Les populations (les différents acteurs) – partenaires – l'Etat.

3. Que conserver ; pourquoi ; et où ?

- L'écosystème marin et côtier.
- La préservation la conservation et la restauration de la ressource
- L'amélioration de la productivité de la pêche et des résultats sociaux et économiques pour les communautés locales.
- dans la zone de l'AMP

4. Comment conserver ?

- balisage de la zone
- Une surveillance dynamique et permanente
- Assistance permanente des services techniques
- Une bonne sensibilisation des acteurs et de la base
- Une appropriation effective de l'AMP par les populations locales
- Une cogestion au sein de l'AMP
- Respect des lois en vigueur
- Restaurer les pêcheries dégradées
- Eviter la surpêche des stocks
- Limiter la dégradation des habitats

5. Qui conserve ?

Les acteurs – le comité de gestion - les partenaires – l'Etat (les services techniques).

6. Qui finance vos activités ?

Etat et Partenaires

Groupe II : Processus I

1. Est-ce que les personnes qui ont été à l'origine de l'initiative ont accompagné le processus ?

AMP créée par décret présidentiel puis appropriation par les acteurs

2. Avez-vous rassemblé des informations relatives au site, ses habitants, ses ressources, usages ?

Etude menée par SENAGROSOL portant bilan des connaissances

3. Est-ce qu'une stratégie de partage de l'information, d'échange et dialogue a été mise en place ?

Informations partagées au cours des formations

- Existence d'un plan de communication
- Formation sur la communication

4. Avez-vous développé une stratégie d'identification conjointe des problèmes et des solutions ?

- Stratégie d'identification des problèmes et des solutions
- Réunions et ateliers de concertation

5. Est-ce que les parties prenantes (intérêts, droits, légitimité) ont été organisées? Si oui, comment ?

Les parties prenantes étaient organisées bien avant l'AMP.

6. Est-ce qu'un accord interne a été mis en place pour chaque partie prenante?

Pas d'accord interne mais seulement existence d'un règlement interne qui lie les parties prenantes

7. Comment est ce que les représentants des parties prenantes ont été choisis ?

Les représentants sont désignés leurs responsables d'organisation

Groupe III : Processus II

1. Qui a facilité, accompagné la première réunion entre parties prenantes ?

Le WWF

2. Avez-vous une vision commune du futur désiré ?

Basée sur l'exploitation durable dans un souci de conservation des ressources et des habitats

3. Avez-vous une stratégie définie pour y arriver ?

- Implication des acteurs
- Sensibilisation
- Mise en place de l'AMP et comité de gestion
- Mise en place de réglementations

4. *Est-ce que vous avez un accord de cogestion ?*
- Existence d'un accord de cogestion. Règlement interne validé par le projet
5. *Comment les décisions sont prises ?*
Les décisions sont prises en conformité avec les textes en vigueur de façon collégiale/consensus
6. *Quels sont les organes (décision, législation et conseils) de gouvernance partagée de l'AMP de Cayar ?*
Comité de gestion élargi aux partenaires
Bureau, AG, Commissions techniques, appui pour les conseils.
7. *Existe-t-il des conflits ? Comment sont-ils gérés ?*
Pas de conflits parce que mesures prises non encore appliquées

Groupe IV : Acquis et résultats

1. *Les accords institués (de cogestion et ou de gouvernance) sont-ils respectés ?*
- La réglementation en matière de pêche est respectée au niveau de Cayar. Toutefois, l'AMP n'est pas balisée et des manquements dans le respect des réglementations sont à noter dû à ce phénomène.
2. *Est-ce que les décisions prises au niveau de l'AMP sont partagées ?*
- Décisions prises par l'AMP non partagées
- Manque de sensibilisation
- Démarrage non effectif de l'AMP
3. *Est-ce que les organes de co-gestion fonctionnent ? Quelle est la régularité des réunions ?*
- Cogestion existait avant avènement de l'AMP
Les organes travaillaient en étroite collaboration avec l'administration des pêches (CPC, CLPA, ...)
4. *Avez-vous un mécanisme de suivi-évaluation des résultats de la gestion, des progrès dans la gouvernance ?*
- Il n'existe pas de mécanismes pour suivre et évaluer les résultats de la gestion
5. *Y a-t-il eu des progrès dans la gestion (mise en œuvre de la stratégie et plan) des ressources naturelles ?*
- Avant l'AMP, la gestion existait (gestion des ressources naturelles)
6. *Est-ce qu'il y a une amélioration au niveau des ressources depuis la mise en place de l'AMP ? Si oui, lesquelles ?*
- L'AMP est non fonctionnelle. Des progrès ont été constatés suite aux efforts des organisations existantes
7. *Est-ce que la qualité de vie (revenus) et la paix sociale se sont améliorées depuis la mise en place de l'AMP ?*
- La paix sociale existe mais il faut l'entretenir et l'améliorer. Conditions de vie améliorée

8. *Quels sont les perdants de la mise en place de l'AMP ?*

Futurs perdants sont ceux ne voudraient pas se conformer aux règlements établis

5. Discussion sur les principaux concepts de la GP

Cette étape cruciale a soulevé beaucoup de débats autour de l'AMP surtout par rapport à sa fonctionnalité. Les acquis et les résultats ont ainsi été attribués aux processus de cogestion qui ont précédé l'AMP. Les résultats strictement liés à l'AMP ne pouvaient être évalués selon la majorité des participants du fait du retard accusé dans le démarrage du processus de sa mise en place. Il est également apparu que certains avaient des fortes réticences quand à capitaliser les acquis de « leur long combat » au profit de l'AMP.

JOUR 2

6. Projection du film "Visite d'échange. Une expérience fructueuse"

Après la restitution des travaux de groupe relatifs au diagnostic de l'AMP de Kayar fait par les participants, la seconde journée de la formation a démarré sur une projection de film de 18 minutes sur une visite d'échange entre les AMP de Joal, Abene, Cayar et St Louis. L'objectif visé par les formateurs est d'utiliser ce film, qui est en wolof, en guise d'introduction aux éléments théoriques de la formation, éléments qui seront présentés par les animateurs à la suite de ce film. En effet ce film contient plusieurs aspects surtout en termes de processus de mise en place des AMP et apporte des détails sur certaines fonctions requises par les AMP comme la surveillance et la communication sociale auprès des acteurs et des établissements scolaires.

A l'unanimité les participants ont reconnu la richesse du film à travers ses enseignements, et plusieurs réactions ont été recueillies de la part des participants.

Pour Mbaye NIANG, la sensibilisation au niveau des établissements scolaires a beaucoup retenu son attention mais dira qu'à Kayar il serait très difficile de les réaliser tant que le balisage de l'AMP ne sera pas fait.

Sérigne Touba GUEYE a apprécié les aspects écotouristiques qui sont bien considérés dans le cadre de la valorisation des aspects culturels. Il lie ce manque de dynamisme du secteur touristique à Kayar à l'absence de campements touristiques et d'infrastructures hôtelières.

El Hadji Moussa KANE dira quant à lui qu'il ne faudrait pas comparer les deux AMP du fait des configurations différentes de la petite côte et celle de la grande côte. Il retiendra de cette projection du film la surveillance axée sur la sensibilisation en haute mer pour conscientiser les pêcheurs. Cette forme de surveillance minimiserait les conflits lorsque la zone serait balisée. Il rappellera aussi que l'Etat doit mieux

s'engager dans la gestion des AMP pour renforcer le financement et permettre un décollage de ces dernières.

El Hadji NDOYE a beaucoup apprécié le film et a rappelé les percepts de l'islam qui corroborent avec les aspects de conservation de nos ressources naturelles montrés à travers le film surtout lorsque celle-ci a un penchant pour les générations futures. Il dira même qu'il a voyagé vers les îles de Bétenti mais n'avait jamais imaginé que cet écosystème comporté autant de bienfaits pour les communautés.

Pour Mamadou NIANG, Directeur d'école, a rappelé les modules d'enseignements de l'apprentissage en vigueur dans le système éducatif doivent bien être pris en compte dans le cadre de l'AMP pour mieux éveiller la nouvelle génération. Sur le mode de financement il a proposé de revoir le code des collectivités locales pour trouver un dispositif fiscal afin que les acteurs aient plus de revenus par rapport à leurs activités.

Birame SOW, rapporteur de la commission communication s'est rejoui en fait de la dynamique actuelle du comité de gestion et a exprimé son espoir quant à l'avenir de l'AMP. Il demande plus de sensibilisation et communication pour atteindre une masse critique.

7. Présentation sur "Comprendre la GP"

Cette partie a permis de clarifier et de mettre à niveau les connaissances sur les termes utilisés en gouvernance partagée. Les points essentiels admis dans le cadre d'une bonne marche d'une AP ont été définis et ainsi que le rôle des acteurs.

Les règles de gestion, les organes et les outils de gestion sont expliqués. Les décisions, l'exécution et les conseils qui doivent assurer un bon fonctionnement des organes de gestion tels que l'Assemblée générale (décision), Comité de gestion (exécution à travers le Bureau) et commissions techniques (conseils) ont été clarifiés.

Suite à cette présentation, trois participants ont axés leur intervention sur la participation de l'Etat sur les AMPs et la tutelle de ces dernières.

Les AMP doivent disposer de reconnaissance juridique afin de pouvoir prétendre à des financements, pour leurs activités de conservation. Cette reconnaissance juridique a favorisé l'intervention de partenaires comme le WWF et l'UICN pour appuyer les communautés dans les renforcements de capacités.

Quand à la clarification de la tutelle, le Ministère de l'Environnement et celui de la Pêche assurent la double tutelle des AMP, mais la gestion opérationnelle et administrative est du ressort de l'Environnement à travers la Direction des Parcs Nationaux.

Pour Alassane Samba DIOP, la fosse de Cayar doit être médiatisée pour servir dans le cadre de l'écotourisme à travers des plongées sous marines pour mieux donner à l'AMP une visibilité.

8. Présentation sur le "Processus de la GP"

La présentation a été axée sur le processus de gouvernance partagée et a permis de clarifier les 3 phases du processus à savoir, (i) la Préparation du partenariat, (ii) la Négociation de l'accord de cogestion et de l'institution de gouvernance et (iii) la Mise en marche et révision de l'accord de cogestion ou apprentissage par l'action.

L'intervenant est revenu en détail sur chacune de ces phases pour décrire leurs étapes internes.

Au niveau de la première phase du processus, il soulignera le besoin de mettre en place une équipe de démarrage dont le rôle est de travailler sur la communication sociale, l'organisation des parties prenantes, et l'analyse de la situation (problèmes et solutions) et des stratégies. Cette étape, très souvent escamotée ou conduite à la va-vite, est pourtant très importante car elle aura un impact négatif si elle sautée et mal conduite.

Au niveau de la seconde, il a été souligné le besoin d'avoir une vision patrimoniale commune et qui doit être même marquée par un acte cérémonial. Cette phase est également cruciale car elle produit, à la base des négociations entre les parties prenantes, les accords de cogestion et leurs organes de gouvernance.

Au niveau de la troisième phase, on dispose d'accords et d'organes de mise en œuvre ; Il s'agira donc de mettre en œuvre et d'améliorer la gestion et la gouvernance par l'apprentissage (suivi, évaluation, puis adaptation). Cette phase peut souvent nous renvoyer à la seconde, par exemple si des parties prenantes nouvelles doivent être prises en compte, si l'accord doit être renégocié et ou les organes complétés.

Il a été enfin souligné qu'il existe des règles pour la Mise en place de la plateforme de négociation (logistique, procédures) pour l'accord de cogestion et enfin discuter sur l'élaboration de la vision commune du futur désiré par les parties prenantes.

JOUR 3

9. Présentation de l'expérience de Urok en Guinée Bissau

Le milieu de l'AMP est constituée d'estrans sableux et le littoral est bordé par des palmeraies. Sur le plan de la végétation la mangrove couvre une superficie de 37000 ha, composé de Rhyzophora et Avicenna

La population est d'environ un peu plus de 3080 habitants réparties en trois îles dont les ethnies majoritaires sont : Bijago (70%), Papel, Mandingue et Niominka.

Au niveau du processus de mise en place l'AMPC 5 années ont été passées, pour identification des acteurs, sur la compréhension et la concertation avec les communautés pour élaborer des règles qui font partie du règlement intérieur de l'AMP. Au cours de ces nombreuses rencontres les pêcheurs résidents et non résidents (Bijago, Papel et Nhominka), les membres des communautés locales, les sages, ainsi le chef du village ont été consulté.

Les trois phases du processus sont respectées, parce que la gouvernance à Urok a été construite sur la base d'une concertation élargie et une prise de décision aussi consensuelle.

Les aspects culturels sont très important pour la processus, parce toutes les règles sont inspirée de la tradition et de la culture, de la sacralisation pour les espèces, la Mangidura a été utilisée pour interdiction dans les zones de pêche, avant le plan de gestion.

On a utilisé la radio communautaire, les campagnes de sensibilisation, l'adoption du processus d'animation socioculturelle (théâtre) et la communication traditionnelle comme stratégie de communication sociale.

Pour choisir les parties prenantes on a pris en compte tous les acteurs, les îles, les ethnies, les chefs coutumiers, sages, les utilisateurs (femmes collectrices, transformatrices, horticultures), les pêcheurs autochtones et allochtones, ONG et Etat.

Les organes de gouvernance sont composés de l'Assemblée Générale, le Comité de Gestion, le Conseil des Anciens, le Comité technique, les assemblées insulaires et les comités de gestion villageois. Les prises de décisions sont partagées avec la base. La prise de décision est le consensus et la validation des décisions est prise par le conseil des sages et le comité technique.

10. Présentation de la gouvernance partagée

L'exposé sur la gouvernance a commencé par le rappel de la distinction entre la gouvernance (qui décide et comment?), la gestion (qu'est-ce qui est censé se passer?) et l'exécution (que se passe-t-il sur le terrain?).

Lé développement sur la gouvernance a été axé sur le type (qui décide et le continuum figure 1) et sur la qualité (comment la décision est prise).

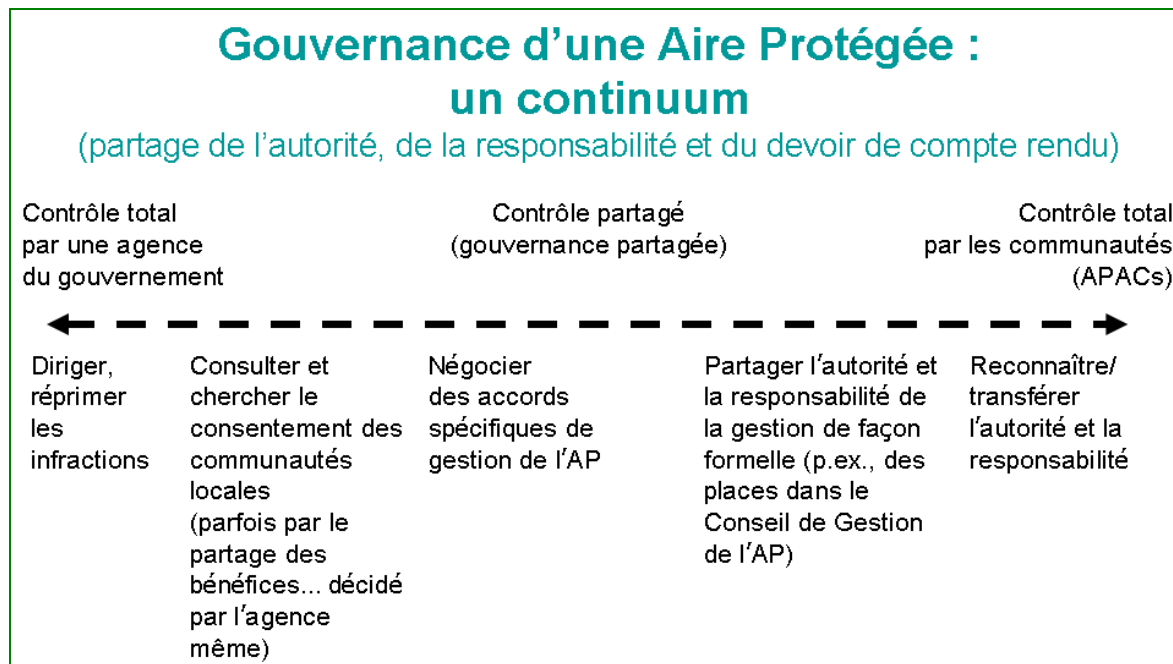


Figure1 : continuum de gouvernance selon le point de vue des agences du gouvernement

Les différents types ont été abordés en référence aux principales catégories ayant autorité et responsabilité par rapport à l'Aire Protégée et devant rendre compte des résultats achevés, à savoir les catégories suivantes :

- A. le gouvernement
- B. plusieurs parties prenantes (ensemble)
- C. des privés (propriétaires des terres et/ou des ressources naturelles concernées)
- D. les autochtones et communautés locales concernées

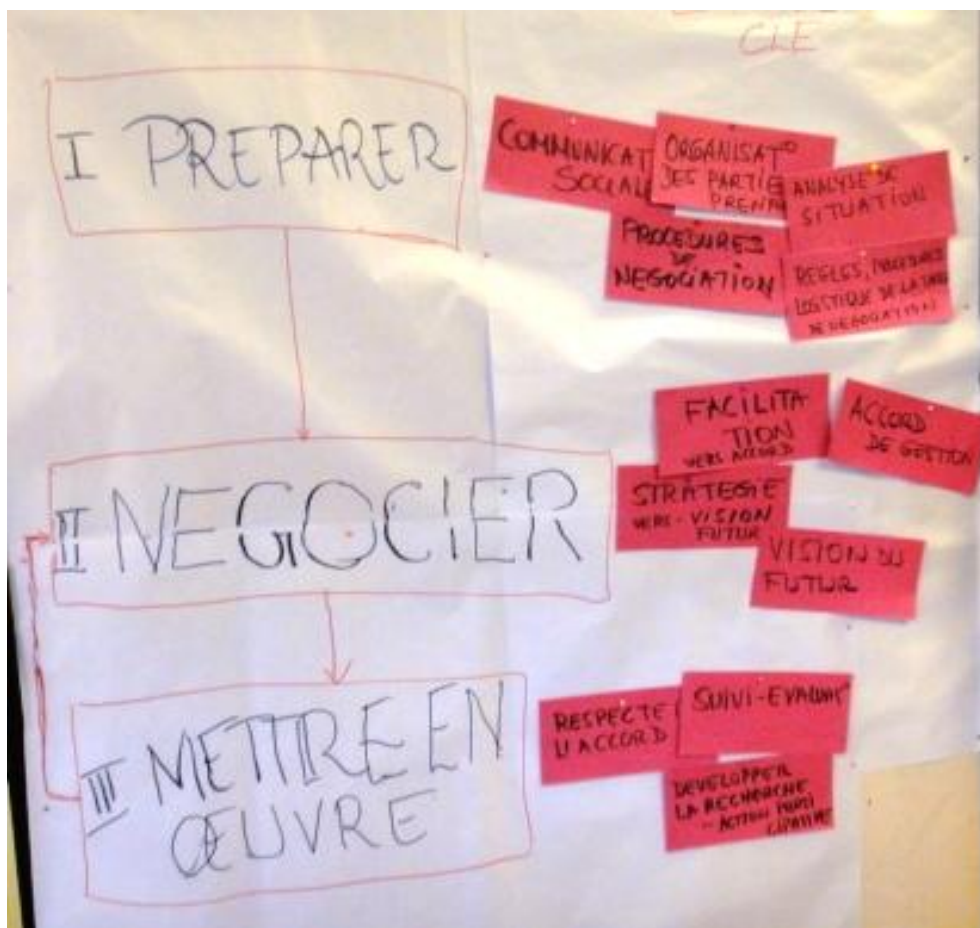
Il a été enfin souligné qu'il existe des éléments objectifs et palpables sur lesquels on doit se baser pour parler des types de gouvernance, une gouvernance partagée devant au moins aboutir, au travers d'un processus de négociation à un accord de gestion et des organe(s) pluraliste(s) de gouvernance opérationnels.

Aussi les critères selon lesquels on doit se baser pour qualifier une gouvernance ont été présentés et commentés :

- Légitimité et parole
- Transparence et devoir de rendre compte
- Justice/équité
- Respect des droits humains
- Direction (Vision)/ il faut naviguer, mais pas seulement à vue
- Précaution /adopter une démarche qui conserve les acquis et évite les risques non calculés)
- Performance/ on agit pour avoir des résultats, des retombées environnementales, sociales et économique

De manière globale, l'accent a été mis sur le besoin de se référer chaque fois que l'on doit qualifier de manière consensuelle une posture à des critères qu'il convient d'adopter au préalable. Ainsi la discussion et les débats sur le type ou la qualité de la gouvernance doivent toujours se faire sur cette base.

11. Exercice sur le processus de gouvernance



Des fiches représentant chacun des éléments du processus de gouvernance partagé ont été distribuées au hasard aux participants. Il leur a ensuite été demandé de les placer sur le processus de la GP pour vérifier que l'assimilation des étapes de ce processus est désormais solide. Ce travail a introduit par ailleurs l'étape suivante de la formation.

JOUR 4

12. Travaux de groupe sur la gouvernance partagée à Kayar

Groupe1 : Processus

Equipe de démarrage : existence d'une équipe de démarrage formée à partir du comité de pêche de Cayar sous la supervision du service départemental de Cayar

Analyse de situation : une analyse de la situation a conduit a des états de référence mené par Senagrossol avec l'appui du SDPS.

Communication sociale : une réunion de sensibilisation a été organisée pour conscientiser les populations sur les besoins de création d'une AMP

Procédures de négociation : la négociation n'a posé aucun problème car la population de Cayar, à travers les organisations professionnelles de base, surtout du secteur de la pêche ont très tôt entrepris des méthodes de conservation et des préservation des ressources

Organisation des parties prenantes : avant la création de l'AMP, les acteurs s'étaient déjà organisé en association selon le type d'activité su'ils faisaient. On peut noter l'organisation des ligneurs, des mareyeurs, des rameurs et des sennes tournantes

Facilitation vers un accord : la réunion des parties prenantes s'est déroulée sous la supervision du services des pêches et des représentants du WWF qui sont considérés comme des facilitateurs

Vision du futur : Obligation de sauvegarder les ressources pour les générations futures

Institution de gouvernance : mise en place d'un comité de gestion qui fonctionne sur base d'un règlement intérieur

Groupe 2 : Parties prenantes

GROUPE PARTIES PRENANTES		
PP	CITÉS	NOTIÈRE
1 Etat	ARLDEF	06 (SAPS, DPA, Gen. Educ., Hyg. - E. F)
2 Rel. Tourisme	C, F, B	02 (guide touristique - Ka FOU)
3 Culture	C, F, B	01 (Y. Hay (Baner))
4 Hoteliers	C, F, B	01 (Gourard)
5 Ecogardes	B, C, A, E, F	03 (C.P.C) ~ 1050
6 Ligneurs (Coal)	A, B, D, E, F	02 (Cie M.D. A. X)
7 Femmes (traust)	A, B, C, E, F	01
8 Notables	C, B, F, E	01 (maîtres CRODT)
9 Personnes Associées	B, C, A, F, E	01
10 Pêcheurs à pied	A, B, C, E, F	01
11 Senneurs de Plage	A, B, E, F	01
12 Senneurs Tournantes	A, B, E, F	03 (M.B. - 1072)
13 Rameurs	A, B, E, F	01
14 Rapatriés	C, F	01
15 Porteurs	C, F	01
16 Jeune Pêcheur (Gust. Ndiaye)	A, B, C, E, F	03
17 Plongeurs	A, B, C, E, F	01
18 Maranchon	C, F, A, E	01
19 Maranchon	A, B, C, F	03
20 Jeunes	C, F	01
21 ONG	C, F	01
22 Collectivité locale	A, B, C, D, E, F	01

Le groupe a listé les parties prenantes présentes dans le comité de gestion. Le comité de gestion a intégré les organes qui organisaient informellement les restrictions sur les meures de pêche. Les lettres dans la deuxième colonne présentent les critères suivants : A : dépend et utilise la ressource ; B : a des droits ; C : a des intérêts ; D : dispose d'un mandat ; E : a un impact direct ; F : a un impact indirect. Enfin, la dernière colonne présente le nombre de personnes présentes dans le comité de gestion pour chaque parties prenantes.

Des discussions ont ensuite été menées sur le processus d'identification des parties prenantes, la représentativité de chaque parties prenantes en fonction de son nombre de membres et l'importance de chaque partie prenante.

Groupe 3 : Zonage AMP

L'AMP chevauche plusieurs terroirs de la région de Thiès, la communauté rurale de Notto Gouye Diama, et la communauté rurale de Mbambilor.

A propos de l'organisation du terroir, le groupe n'a pas travaillé sur cet aspect du fait d'un manque d'informations pour statuer sur ce cas. Plusieurs raisons sont évoquées pour élaborer le zonage. Ces raisons sont :

- Les raisons écologiques

Ils ont noté l'existence d'une fosse marine, avec une source d'eau qui permet de favoriser le développement des algues marines.

- Les raisons économiques :

La proximité de la zone de pêche a permis de faire de Cayar un des grands centres de débarquement de la pêche artisanale. Quelques éléments relatifs à cet aspect sont le nombre de pirogues (120 pirogues/jour) et le nombre de pêcheurs avec une moyenne de 300 pêcheurs/jour.

- Les raisons culturelles

Par ces critères le conseil de sages donnait des recommandations pour instaurer un repos biologique. Ces interdictions pour la sauvegarde de la ressource concernait le filet dormant. Les rituels demeurent jusqu'à présent au niveau de Cayar à travers des cérémonies culturelles annuelles dénommées « Bawnan » où l'on sacrifie des bœufs.

Il a ensuite été demandé au groupe de proposer un zonage de l'AMP. La richesse de l'AMP en espèces halieutiques a aussi guidé les membres du groupe « zonage » pour proposer un « zonage provisoire ». Les espèces et les familles citées sont les pageots, serranidés, céphalopodes, tortues, crustacées, des langoustes. Sur le zonage, trois unités de gestion des ressources naturelles sont proposées. Il s'agit de la bande de filaos, de la plage et de deux zones de pêche qui seront alternatives selon leur mode d'exploitation.

Dans ces zones de pêche alternées, il est proposé une première partie allant du rivage à l'isobathe 20 m et la deuxième partie commençant à partir de l'isobathe 20 m. Dans ces espaces proposées les ligneurs pourraient exercer librement car leurs activités est jugée responsable. Par contre certaines interdictions et des autorisations sont proposées par le groupe selon les zones.

Quelques propositions allant dans ce sens sont :

Interdiction : palangre, senne tournante, filets dormants,

Autorisation : pêche à pied, épervier 40 mm

Le groupe de travail a proposé dans son zonage une zone périphérique. Cette zone tampon trouve sa pertinence de la gestion car de 30 à 50 m autour de l'AMP parce que les utilisateurs des engins dérivants pourront exercer dans cette zone pour éviter les conflits et leur permettre d'exercer librement.

Le conseiller de la République, Monsieur Dao GAYE a expliqué que la protection de la zone des niayes a été décidée pour protéger cette zone de l'extraction du sable.



Groupe 4 : Communication sociale

Ce groupe a reconnu qu'au début de la mise en place de l'AMP un travail de communication social sérieux n'avait pas été mis en place. Ce manquement a été à l'origine de la mauvaise prise en charge de certains éléments essentiels qui expliquent sans doute la lenteur dans le démarrage des activités de l'AMP de Cayar.

A la place de la communication sociale, il y avait juste une information sur la création de l'AMP auprès des populations. Le groupe justifie cette simple information par la non existence de moyens pour faire de la sensibilisation.

Sur la connaissance de l'AMP, leurs travaux ont révélés que seul 30% de la population sont courant de cette dernière.

Selon ce groupe toujours, la prise de décisions se fait au niveau du comité de gestion mais la restitution a toujours fait défaut pour permettre aux acteurs de base d'être mieux informés de l'évolution de l'AMP. La restitution de la visite d'échange de Saint Louis n'a été effectuée jusqu'à présent.

Au niveau de Cayar existe une stratégie de communication pour permettre d'atteindre les cibles mais sa mis en œuvre tarde à démarrer. Cette stratégie de communication sera exercée de la manière suivante : causerie, spot radio, affichage, organiser des réunions de restitution dans les quartiers, prêcher des imams lors de prières de vendredi ; la communauté scolaire. Ce travail de communication doit concerner aussi les autres communautés rurales qui ont une audience sur l'AMP.

Le groupe a identifié des indicateurs de vérification de la communication sociale à travers le niveau de concertation élevé, le niveau d'adoption et le respect des règles établies pour la conservation.

13. Jeux de rôle et recommandations

Deux groupes ont ensuite été constitués pour proposer une série de recommandations sur les thèmes du processus, des parties prenantes, de la communication sociale et du zonage. Un groupe d'experts a été formé (composé par les présidents des groupes et rapporteurs) et un faux comité de gestion a été mis sur pied.

L'idée était que chacun des groupes présente ses recommandations et que les discussions puissent mener à deux recommandations pour chacun des thèmes proposés. Le manque de temps s'est toutefois posé et les recommandations telles que présentées par les deux groupes sont les suivantes :

Pour le groupe des experts :

- Pour la communication sociale : afin de faciliter la connaissance de l'existence de l'AMP, une campagne de sensibilisation vers la base est nécessaire et la communication entre les représentants des parties prenantes et du comité de gestion vers les membres doit être améliorée. Pour se faire, l'élaboration d'un plan de communication devra être mentionné lors du prochain comité de gestion et une stratégie devra être rédigée à partir du 1 juin 2011.

- Pour les parties prenantes : révision de la composition du comité de gestion pour tenir compte de l'importance et de l'implication des parties prenantes. Toutefois, vu que le comité de gestion vient d'être mis en place, il a été suggéré de procéder à la

révision de la composition du comité de gestion fin 2012, tel que stipulé dans le règlement interne.

- Pour le zonage, il a été recommandé de le revoir. Afin d'impliquer la population à la base, une carte blanche de l'AMP va être circulée selon les quartiers de Cayar ou selon les groupes d'intérêts afin que chaque groupe puisse se prononcer sur le zonage. Des réunions de synthèse seront ensuite organisées. Le début de ce processus devrait commencer le 1 septembre.

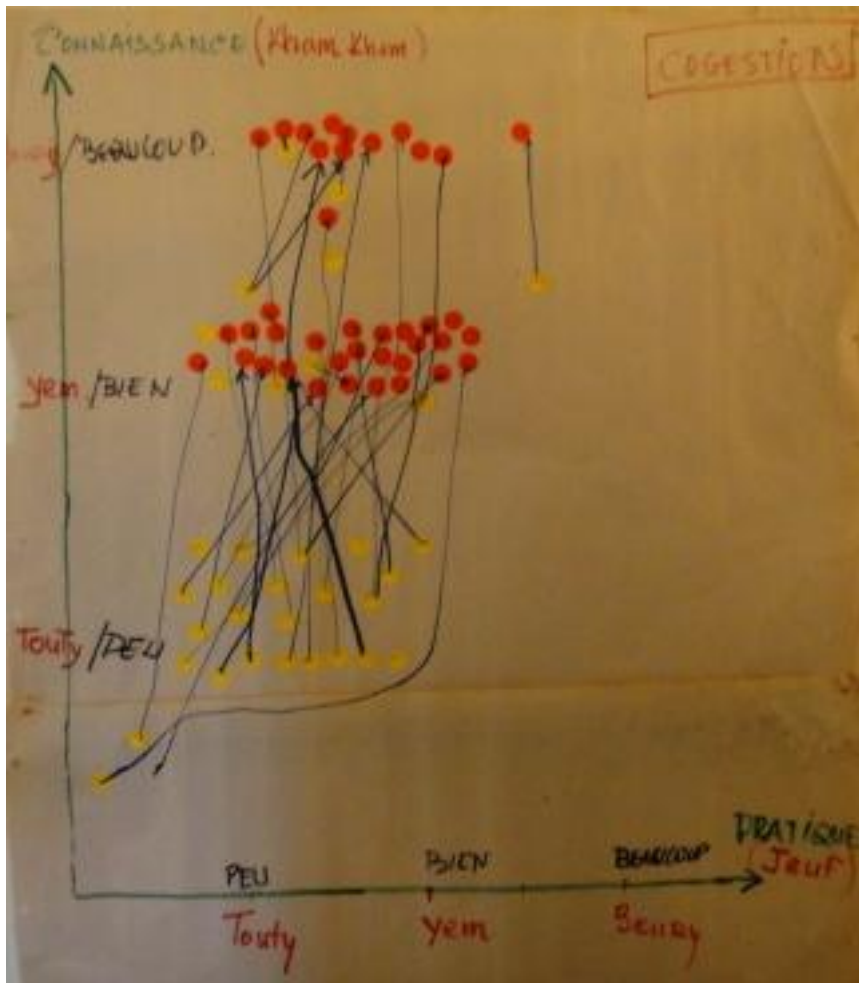
- Concernant le processus, il a été souligné le besoin de la prise en compte de toutes les parties prenantes et leur mise à niveau.

Pour le comité de gestion, les recommandations suivantes ont été produites :

	Quoi faire	Pourquoi	Qui	Echéance
Processus	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de toutes les parties prenantes et les intégrer - Mettre à niveau toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation - Avoir une vision commune 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de gestion Comité de gestion 	Fin juillet
				Août
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'évaluation pour les parties prenantes - Restitution de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> - Equité des parties prenantes du comité de gestion - Evaluer la représentativité 	Comité de gestion et partenaires	Sept 11
				Oct 11
Zonage	<ul style="list-style-type: none"> - Zonage participatif - Balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles - Connaître les limites 	Comité de gestion, Etat, ONG	Nov 11
				Dec 11
Communication sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec groupe théâtral - Education environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre les cibles - impregner les enfants 	Comité de gestion, Commission communication	Une fois/mois Avant juillet 2011

	Q Faire	Pourquoi	Qui?	échéance?
Processus	1- Prise en compte de ttes les P. Et les intégrer	Favoriser l'appropriation	CG	Fin Juillet 11
	2- Mettre à niveau ttes les PP.	Avoir une vision commune	CG	AOÛT 11
PARTIES PRÉPARATION	1- Etude d'évaluation pour les parties prenantes	Equité du CG	CG + Partenaires	SEPT 11
	2- Restitution de l'étude	Evaluer la représentativité	CG	OCT 11
ZONAGE	1- Zonage participatif	Respect des règles	CG	NOV 11
	2- Balisage	Connaitre les limites	CG + partenaires (Etat, ONG)	DEC 11
Communication	1- travailler avec Ape théâtrale	atteindre les cibles	CG + Part + CC	15/10/11
	2- Education environnementale	impliquer les enfj	Communication	Avant Juin 11

14. Evaluation



Il a été demandé aux participants de se placer à nouveau sur l'axe sur lequel ils s'étaient placés au début de la formation (point jaunes). Les points rouges montrent une nette augmentation de la compréhension du concept de cogestion.



Enfin il a été demandé aux participants de donner de manière secrète (le dos du tableau était tourné vers l'assemblée) leur appréciation sur le contenu et l'attitude des formateurs pendant la formation. A part une personne qui trouvait l'attitude des formateurs déplorable et le contenu de faible valeur, la grande majorité des participants a montré sa satisfaction à propos de la formation.

ANNEXE 1 : Agenda

Agenda Formation GP Sirènes – Kayar, 2 - 5 mai 2011

FORMATION DES GESTIONNAIRES DE L'AMP DE KAYAR

Heures	Lundi 2 (Travail sur AMP Kayar)	Mardi 3 (Théorie +)	Mercredi 4 (pratique)	Jeudi 5 (évaluation gestion)
Session 1 9h- 11h30	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture officielle - Présentations des animateurs et le pourquoi de la formation - Présentation des participants et attentes de la formation Evaluation situation Départ - Qu'est-ce qu'une AMP ? <p>Karim</p>	<p>Projection du film</p> <p>Discussion</p> <p>Karim et Mignane</p> <p>Comprendre</p> <p>Mignane</p>	<p>Exemple de gouvernance partagée en Guinée Bissau: Urok</p> <p>Sabado et Karim</p>	<p>Synthèse des travaux</p> <p>Karim</p> <p>Conclusions et recommandations</p> <p>Mignane</p>
11h30- 12h00	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café
Session 2 12h00- 13h30	<p>Travaux de groupes</p> <p>Mignane</p>	<p>Processus (Préparation)</p> <p>Karim</p>	<p>Travaux de groupe : comparaison entre situation à Kayar et cadre théorique</p> <p>Mignane</p>	<p>Evaluation de la formation</p> <p>Remise des certificats et CD formation</p> <p>TMGP</p>
Session 3 13h30- 15h00	<p>Restitution des travaux de groupe</p> <p>Karim</p>	<p>Processus (négociation et apprentissage par l'action)</p> <p>Karim</p>	<p>Restitution des travaux de groupe</p> <p>Karim</p>	<p>Déjeuner</p>
15h	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Départ sur Dakar

ANNEXE 2 : Listes des participants

Prénoms et NOM	Structure /fonction
1. Maissa SAMB	Administration AMP
2. Moussa MBENGUE	Administration pêche
3. Sor COULIBALY	CRODT
4. Ibrahima SALL	Administration pêche
5. Alassane Samba DIOP	Représentant maire
6. Cheikh FAYE	Ecogarde
7. Aly Ndiaye SECK	CPC
8. Binta ndoye DIOP	Femme transformatrice
9. Omar NDIAYE	CRODT
10. Aly Diouf NDOYE	Représentant notables
11. Birame SOW	Commission communication AMP
12. Omar DIAO	Représentant pasteurs
13. Madické SECK	Représentant senneurs de plage
14. Birahim DIOP	Adjoint trésorier comité de gestion
15. Modou Ndoye THIOUNE	Représentant rapatrié d'Espagne
16. Ousmane SENE	Représentant Nguet ndariens
17. Mbaye NIANG	Commission recherche partenariat AMP
18. Babacar NDIAYE	Représentant rameurs
19. Cheikh Mbacké NIANG,	Représentant marayeurs
20. Bolé NDIAYE	Point focal WWF
21. Magueye NIANG	CLPA
22. Mar MBAYE	Président comité de gestion
23. Ndongo NIANG	Vice président comité de gestion
24. El Hadji Moussa KANE	Secrétaire comité de gestion
25. Maty NDAO	Trésorière comité de gestion
26. Bassirou MBAYE	Adjoint SG/comité de gestion
27. Codou DIOP	Femme transformatrice
28. Mamadou NIANG	Enseignant et président commission communication
29. Djiby NDIAYE	Président commission surveillance AMP
30. Mamadou Bamba GUEYE	Président commission tourisme et culture
31. Mor MBENGUE	Commission aménagement et GRN
32. Pathé DIENG	Commission gestion et prévention des conflits
33. Abdoulaye DIOP	Commission recherche partenariat
34. Ibrahima DIEYE	Personne ressource
35. Dior DIOUF	Femme transformatrice
36. Dao GAYE	CONIPAS, conseiller du président de la république
37. Khalla NIANG	Administration pêche